fonctionnement pour les marchands qui font un chiffre d'affaires important à cette période. Ce marché passera de la place Kandinsky à la rue Falguière dont une partie descendra sur la rue Bargue pour loger les 12/13 marchands présents. La Direction de la voirie a commencé les travaux rue Falguière.

C'est donc une opération très importante qui est en cours de réalisation et je félicite tous les services qui ont contribué car c'est un travail redoutable et très compliqué.

Je pense que Monsieur RIGAUD n'a plus rien à ajouter, si ? Je vous en prie, allez-y.

Monsieur RIGAUD : Après un exposé aussi complet, il serait difficile d'ajouter encore quelques détails. C'est un projet manifestement plébiscité par notre population et qui a été soutenu par les habitants du quartier notamment dans le cadre des budgets participatifs. J'invite donc les membres de cette assemblée à voter pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

18. **2018 DEVE 158 - Dénomination « square Franck BAUER » attribuée au square situé 26, rue Dupleix (15e)**

19. **2018 DEVE 159 - Adoption de la 2e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 20172020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1ère feuille de route**

Monsieur le Maire : L'intitulé est un peu compliqué mais nous allons tout vous expliquer. Marie TOUBIANA souhaite intervenir sur ce sujet.

Madame TOUBIANA : Monsieur le Maire, mes chers collègues, une des actions de ce Plan économie circulaire est la réduction des déchets. Je voulais vous informer que la Mairie du XVe participe à la réduction des déchets par la distribution de lombricomposteurs individuels. À ce jour, pas loin d'une centaine a été distribuée aux habitants. D'autres distributions sont d'ailleurs prévues. Nous favorisons également les composteurs installés dans des immeubles privés à ceux qui en font la demande. Malheureusement, devant la multiplication des rats dans les espaces verts, nous ne sommes pas favorables, pour l'instant, à l'installation de composteurs dans les jardins.

Monsieur le Maire : Merci. Qui souhaite intervenir sur l'économie circulaire ? Personne. Madame GATEL, rapporteur.

Madame GATEL : Merci Monsieur le Maire. C'est dommage parce que c'est un sujet absolument majeur. On le sait, le développement de l'économie circulaire répond à la fois à une impérieuse nécessité d'un point de vue de l'environnement mais aussi de répondre à une aspiration de la société qui entend mieux et moins consommer. C'est également un enjeu majeur pour notre collectivité que d'accompagner ce mouvement de fond. C'est la raison pour laquelle, l'an passé, en 2017, nous avons voté avec enthousiasme le Plan d'économie circulaire 2017-2020 qui s'articulait autour d'une feuille de route annuelle comprenant 15 actions. Il y avait beaucoup d'attentes et beaucoup ont été déçues puisque le bilan de la première feuille de route qui nous est aujourd'hui proposé le souligne. Sur ces 15 actions posées par la Ville, un tiers d'entre elles affichent un retard particulièrement inquiétant notamment sur la question du secteur de la construction ce qui est extrêmement dommageable dans la mesure où le potentiel est considérable notamment dans la perspective des travaux à venir ; je pense au Grand Paris express ou aux JO de 2024.

Concernant la deuxième feuille de route qui nous est aujourd'hui proposée, on ne risque pas d'avoir des difficultés à évaluer les propositions qui nous sont faites dans la mesure où on manque singulièrement de tangible. Évidemment, nous partageons tous les principes mais, beaucoup d'actions prises dans cette deuxième feuille de route manquent significativement d'objectifs concrets. Je vous cite l'action numéro 3 : on y propose de mener « *une réflexion globale* » avant éventuellement « *d'accompagner des expérimentations* ». Cela manque évidemment d'un peu de concret. Cela est particulièrement dommageable dans la mesure où, en parallèle, on assiste à une augmentation très significative du nombre de tonnes de déchets collectés (+ 1,6 % entre 2016 et 2017). Cela est inquiétant dans la mesure où, en parallèle, le niveau de recyclage reste très faible voire peu élevé contrairement à d'autres villes françaises ou étrangères.

Cette deuxième feuille de route est caractérisée par une sorte d'impressionnisme puisque l'on parle de « *petites touches* » et finalement par beaucoup de recyclage puisque beaucoup d'actions avaient déjà été annoncées. Il y a beaucoup de regrets puisqu'on en attend davantage de Paris. La capitale doit être exemplaire et à l'avant-garde en matière de valorisation des déchets. Pour beaucoup de Parisiens, il est encore trop compliqué de contribuer concrètement à cette économie circulaire et pourtant, la volonté existe. Il faut donc accompagner ce mouvement et faciliter l'action de chacun. On le voit, cela passe par la création d'équipements de proximité. Marie TOUBIANA a évoqué les lombricomposteurs. Il y a également Tri mobile qui fonctionne très bien. On attend toujours notre recyclerie-ressourcerie qu'on nous a promise d'ici la fin de la mandature et pour laquelle des études sont en cours.

Évidemment, sensibiliser les Parisiens, faire travailler les différents acteurs, va dans le bon sens et c'est la raison pour laquelle nous voterons favorablement cette délibération mais il faut désormais que les actions suivent et, en la matière, nous serons particulièrement exigeants quant à la réalisation effective des actions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. C'est vrai que c'est un sujet important parce que, comme vous l'avez rappelé, les objectifs de cette économie circulaire concernent dès la production des biens, l'approvisionnement durable, l'éco conception, l'économie de la fonctionnalité, les achats et la consommation responsables et la gestion des déchets. Or, on peut constater que le document qui nous est présenté s'éparpille un peu entre les objectifs propres à l'administration parisienne et ces actions qui ne peuvent être qu'indirectes sur le tissu commercial et les filières de production parisienne.

Deuxièmement, nous n'avons aucun bilan chiffré et on ne peut pas dire aujourd'hui si la première feuille de route a été entièrement réalisée ni même en mesurer ses effets.

La deuxième feuille de route s'appuie parfois sur des actions ambitieuses mais parfois aussi vagues. Elle repose aussi - et c'est là que le bât blesse - pour une large partie sur la coopération des autres acteurs impliqués et sur lesquels la Ville a assez peu de possibilités d'action. Quant au calendrier, il est imprécis et les indicateurs manquent de précision. Une fois que l'on a dit ça, on est amené comme vous le suggérez à voter ce projet de délibération qui de toute façon va dans le bon sens.

Je soumets ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

20. 2018 DEVE 162 - Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet de nous informer sur le nouveau règlement des parcs et jardins dont le contenu appelle plusieurs remarques. D'une façon générale, je crains que l'esprit assez permissif de cette nouvelle rédaction favorise un certain laisser-aller dans les parcs et jardins.

Au-delà de cette orientation qui peut se discuter, plusieurs articles de ce règlement posent question en particulier l'article 2 qui stipule que les jardins partagés doivent obligatoirement rester accessibles au public aux heures d'ouverture des jardins. Ceci me semble totalement inapproprié. Outre le fait que certains de ces jardins partagés subissent déjà des actes de vandalisme, se pose la question de la responsabilité en cas d'accident sur ces sites dont les gestionnaires souscrivent pour leurs seuls membres une assurance.

L'article 3 qui acte le principe d'extension des horaires : cette disposition lorsqu'elle se traduit par une ouverture 24 h/24 me semble peu compatible avec le voisinage et avec la sécurité des usagers. Nous l'avons déjà constaté d'ailleurs avec l'ouverture 24 h/24 pendant l'été du parc André-Citroën.

L'article 4 qui autorise la circulation des trottinettes électriques et gyropodes sur certaines allées identifiées : à l'heure où on réfléchit à une interdiction de ces engins sur les trottoirs, cet article tel qu'il est rédigé interroge sur la sécurité des promeneurs en particulier les personnes âgées et les jeunes enfants.

Il en va de même pour l'article 9 qui porte sur les usages spéciaux dans les parcs et jardins. Sa rédaction ouvre la porte à une marchandisation de ces espaces de repos ; ce qui me semble assez inacceptable.

Par ailleurs, je crois que ce règlement n'aura de sens qu'à condition que la Ville renforce la présence des agents de surveillance chargés de le faire respecter. Or depuis la création de la DPSP, les agents ont quasiment disparu des parcs et jardins.

Enfin et pour conclure, ce règlement n'aura de sens que s'il fait l'objet d'une pédagogie car, en l'état, les dispositions contenues dans les neuf pages A4 annexées à la délibération sont totalement illisibles pour les usagers. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame TACHENE.

Madame TACHENE : Monsieur le Maire, chers collègues, nous voulions simplement profiter de cette délibération pour revenir sur la question de l'ouverture matinale des parcs et jardins. En novembre 2016, les élus du groupe UDI-MoDem avaient été à l'initiative d'une proposition qui avait été adoptée par tous les groupes demandant l'expérimentation de l'ouverture des parcs et jardins parisiens une heure plus tôt le matin notamment pour permettre aux joggeurs d'en profiter. Ainsi, quatre parcs avaient été ouverts une heure plus tôt entre

mai et septembre 2017 dans le 12e, le 13e, le 16e et le 17e. Les retours ayant été positifs, la Ville a pérennisé le dispositif et l'a étendu à six nouveaux espaces verts dont le parc André-Citroën et dans le 10e, le 13e, le 18e, le 19e, le 20e arrondissement. Pour poursuivre dans ce sens, Yann WEHRLING, lors du Conseil de Paris de juillet 2018, et notre groupe avaient également déposé un vœu demandant d'étendre ces ouvertures matinales à 19 autres parcs. Ce vœu avait été retiré au profit d'un autre de l'exécutif qui proposait de réunir un groupe de travail pour étudier les conditions d'augmentation du nombre de jardins. Ce groupe de travail était censé présenter ses conclusions en troisième commission avant la fin de l'année 2018. Simplement, nous sommes à la veille du mois de novembre et ce groupe de travail n'a jamais été réuni une seule fois. Je profite de cette délibération pour rappeler l'adjointe de la Ville à sa promesse.

Sur le fond de cette délibération, un certain nombre des propositions du groupe UDI-MoDem ont été reprises et l'essentiel des nouvelles mesures qui ont été intégrées dans ce règlement permet de mieux les adapter aux usages actuels des parcs et jardins et aux nouveaux usages de l'espace public. C'est la raison pour laquelle notre groupe va s'abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA, rapporteur.

Madame TOUBIANA : Monsieur le Maire, mes chers collègues, plusieurs points de ce règlement sont à compléter ou à modifier. Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE en a évoqué quelques-uns, je vais en faire le résumé.

Dans l'article 1, il est dit que les animations festives sont autorisées par la Ville de Paris. Il faudrait ajouter après accord du Maire d'arrondissement.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE a évoqué l'article 2 sur les jardins partagés. Je pense que c'est très important car ceux-ci restent obligatoirement accessibles au public aux heures d'ouverture des jardins. Nous sommes opposés à cette nouvelle disposition. En effet, les jardins partagés répondent à des règles de fonctionnement, à une convention. L'association souscrit une assurance et il ne serait pas logique que l'on puisse y accéder sans la présence d'une personne de l'association. J'ai d'ailleurs interrogé tous les présidents des jardins partagés qui sont tout à fait opposés à cette accession sans leur présence. Je rappelle que le règlement actuel leur impose d'ouvrir ces jardins au public au minimum deux demi-journées par semaine, ce qui est le cas. Il faut bien sûr que ces jardins partagés ne soient pas cachés par une haie - ce qui est le cas - et soient bien visibles des promeneurs. C'est tout à fait le cas, donc cette modification n'est

pas souhaitable et entraînerait des conflits entre usagers qui penseraient pouvoir entrer dans un lieu sans règles de fonctionnement.

Au chapitre 3 « Usage, conditions et heures d'ouverture », il est dit qu'il peut être décidé pour une période donnée d'étendre les heures d'accès au public. Il faudrait ajouter après accord du Maire d'arrondissement ; ce qui n'est pas le cas puisque - Claire de CLERMONT-TONNERRE l'évoquait - le parc Citroën a été ouvert la nuit en juillet et août malgré notre opposition et les nombreuses nuisances.

L'article 4 aborde les conditions de circulation et de stationnement. Nous ne sommes pas défavorables à ce qu'il y ait des allées aménagées à cet effet pour les vélos, les rollers, les trottinettes mais nous sommes complètement opposés aux vélos électriques et aux trottinettes électriques qui vont beaucoup trop vite. Il faudrait également préciser que cela ne pourrait se faire que dans des grands parcs après accord du Maire d'arrondissement et consultation des Conseils de quartier.

Concernant les activités et comportements du public : les tenues de bain seront désormais autorisées sur la pelouse. C'est actuellement le cas donc pourquoi pas. Mais il faudrait peut-être ajouter tenue de bain décente. Pour les pique-niques, il faudrait ajouter après accord du Maire d'arrondissement. Je m'étonne de la rubrique sur le tabac : les quatre mois d'expérimentation sont passés puisque cela a commencé le 1er juillet. Nous avons d'ailleurs expérimenté l'interdiction du tabac au parc Georges-Brassens. Je ne comprends pas pourquoi la Mairie de Paris ne l'a pas indiqué dans tous les jardins dans ce nouveau règlement. Nous sommes donc favorables à ce que cette interdiction y soit mise.

Concernant l'article 6 « Responsabilités », j'aimerais que l'on rajoute que les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés de personnes responsables. Il n'est pas admissible que des enfants de 7, 8, ou 9 ans soient laissés seuls dans des jardins.

Sur l'article 8 « Accès des animaux de compagnie » : l'autorisation est étendue aux jardins sans aire de jeux. Cela ne doit se faire qu'avec l'accord du Maire d'arrondissement. Je pense, par exemple, au square Boucicaut qui n'a pas d'aire de jeux. Ce ne serait pas une bonne chose de laisser entrer des chiens dans ce square, qui subit déjà beaucoup d'incivilités. J'ai d'ailleurs regardé dans d'autre règlement des parcs et jardins d'autres villes. Il est spécifié que les propriétaires de canidés admis dans les parcs et jardins doivent éviter d'utiliser des laisses trop longues pour éviter que les chiens montent sur la pelouse et

importunent les promeneurs. Oui, Monsieur le Maire, il est précisé que les laisses ne doivent pas être trop longues.

Concernant l'article 9 « Usages spéciaux des parcs et jardins » : oui, après accord du Maire d'arrondissement mais nous sommes opposés aux redevances, à la publicité sur les grilles, sur les murs, aux redevances sur les rassemblements scolaires ; je pense en particulier aux récréations pour les écoles privées qui n'ont pas de cour et qui se passent dans le jardin. Il est donc hors de question de demander des redevances aux écoles privées.

Je terminerai enfin en disant que faire un règlement sans agent pour le faire respecter est une utopie. Nous demandons à nouveau une présence humaine dans tous les jardins. C'est d'ailleurs un vœu qui a été adopté dans un des précédents Conseils d'arrondissement. Je préciserai qu'il faut que les affiches du règlement soient claires, bien lisibles. Il faudrait que la maquette soit proposée au préalable à tous les Maires d'arrondissement.

Il y a donc plusieurs points de divergence ou à préciser sur ce règlement. Nous nous réservons donc la possibilité de réunir une commission mixte paritaire comme nous l'avons fait en 2010 pour adapter ce règlement aux jardins de proximité du XVe. Dans l'attente des réponses à nos demandes au Conseil de Paris, je propose donc un vote négatif.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : Un certain nombre de remarques faites ici donneront peut-être lieu à des améliorations mais nous voterons évidemment pour ce règlement qui nous semble positif sur l'essentiel. Je voudrais juste préciser que cela peut donner lieu à des débats en Conseil de Paris et à des amendements. Un certain nombre de remarques faites par Madame TOUBIANA peuvent être examinées. En tout cas, c'est un document qui nous semble sérieux et positif.

Deux remarques : je crois qu'il ne faut pas exagérer et dire que la DPSP a disparu des parcs et jardins. Ce n'est pas le cas. Il ne faut pas de caricatures sur ce sujet. Nous avons déjà eu un débat ici pour dire que le système a changé. Il ne faut pas dire que c'est le désert car ce n'est pas vrai. Deuxième chose, concernant les jardins partagés, donc l'article 2 : il ne faudrait pas qu'il y ait de confusion. Il s'agit des jardins partagés inscrits dans un jardin public qui doivent faire l'objet d'une ouverture permanente. Les autres jardins sont appelés à avoir des horaires maximum d'ouverture possibles. Ce ne sont pas tous les jardins partagés qui sont destinés à être ouverts systématiquement. Tout cela est dans le but d'un partage le plus large possible de l'espace public.

Monsieur le Maire : Il y a un certain nombre de points positifs mais beaucoup ne vont pas. C'est vrai que nous souhaitons que les Maires d'arrondissement soient beaucoup plus associés et consultés sur un certain nombre de décisions comme l'utilisation, l'extension des horaires ; ce qui n'est pas le cas notamment dans ce règlement. Si on veut ouvrir les parcs et jardins à davantage d'activités, encore faut-il qu'il y ait une surveillance et une sécurisation des sites ce qui n'est visiblement pas le cas aujourd'hui. Actuellement, nous n'avons déjà pas la sécurité avec le peu d'actions et de possibilités d'activité dans les parcs et jardins. Il suffit de constater le nombre impressionnant de courriers que je reçois à ce sujet pour se dire qu'on ne va pas ouvrir davantage l'usage des parcs et jardins alors qu'on n'est pas capable aujourd'hui d'en assurer la sécurité.

Enfin, attention à la commercialisation de l'espace public. Il y a aussi cette inquiétude qui est la nôtre dans ce règlement c'est-à-dire qu'on l'ouvre aussi à la marchandisation, à des activités lucratives, à des rémunérations de loisirs et d'activités dans les parcs qui ne sont pas compatibles, à notre sens, avec l'usage de l'espace public que constituent ces jardins.

C'est la raison pour laquelle, vous l'avez dit Madame TOUBIANA, nous donnons un avis défavorable sous réserve qu'en Conseil de Paris, les amendements que nous proposons soient adoptés.

Nous allons voter avec un avis défavorable. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

21. **2018 DEVE 174 - Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés**

22. **2018 DEVE 175 - Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement «Faites le Paris de la Biodiversité» 2019**

Monsieur le Maire : Il y a une intervention de Monsieur MENGUY.

Échanges hors micro.

Monsieur MENGUY : Intervention rapide ? Je l'espère. Merci chers collègues de vos encouragements. Deux choses : «Faites le Paris de la Biodiversité» est un programme auquel nous participons bien volontiers puisque effectivement la biodiversité ne se retrouve pas qu'au sein de ce Conseil mais dans tout Paris et doit être encouragée à ce bémol près - et nous en avons déjà débattu - sur la question des cimetières. À titre personnel, j'estime que les cimetières parisiens sont des espaces particuliers qui ne doivent pas être considérés comme un

espace vert ou tout autre lieu ouvert au public. C'est un lieu qui doit être, je crois, neutre puisqu'il doit laisser la place au recueillement, à une certaine forme d'introspection et en tout cas de respect vis-à-vis des défunts qui y sont enterrés d'autant plus dans un contexte où beaucoup de familles parisiennes ne peuvent pas ou n'ont pas les moyens d'inhumer leurs défunts dans Paris contrairement aux dernières volontés de ces derniers. C'est la raison pour laquelle je suis très gêné qu'une nouvelle fois la Ville de Paris intègre dans ce type de manifestations, les cimetières.

Je le dis d'autant plus que j'ai été stupéfait de voir que ce matin même la Ville de Paris sur son compte Twitter officiel a publié un tweet disant la chose suivante : « *les cimetières parisiens abritent une remarquable biodiversité végétale et animale qu'il est temps de mettre en avant* ». Il était accompagné de trois photos dont celle d'un écureuil et d'un renard. En général, les renards, dans la ville, ne sont pas là pour la biodiversité mais pour se nourrir. Je trouve tout d'abord que ce tweet est particulièrement déplacé car ce n'est pas la première image que l'on aurait des cimetières parisiens et je pense, encore une fois, qu'il y a une mauvaise confusion des genres. Nous pouvons d'ailleurs avoir une réflexion sur les cimetières et la place qu'ils doivent occuper dans la vie publique et quotidienne mais je ne crois pas, comme cela avait été le cas sur les animations culturelles il y a quelques mois, qu'ils aient leur place dans ce type de manifestations.

Mes chers collègues de Gauche, je suppose que vous serez mieux entendus que moi sur ce point. Je souhaite, s'il était possible, que ce tweet puisse être retiré. Ce n'est pas à la hauteur d'une collectivité comme celle de Paris que de mettre en avant le fait que les cimetières, où certains de nos proches sont enterrés, soient un lieu de biodiversité végétale ou animale. Je trouve cela particulièrement déplacé.

Monsieur le Maire : Qui souhaite intervenir ? Madame TOUBIANA, rapporteur.

Madame TOUBIANA : Je voulais juste ajouter : surtout à la veille du 1er novembre.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de vote, c'est une communication. Merci.

23. 2018 DVD 124 - Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général

24. 2018 DAE 100 - Subvention (1.000 euros) au Comité d'Animation du Village Suisse pour les illuminations de fin d'année 2017 (15e)

25. 2018 DAE 118 - BUDGET PARTICIPATIF Convention avec SNCF Mobilités, convention avec Fifus, réception d'une subvention (240.260 euros) et convention avec la Région Ile-de-France pour le projet du budget participatif

Monsieur le Maire : Madame ROY.

Madame ROY : Je voulais revenir rapidement sur cette délibération afin de souligner l'intérêt du projet qui a été sélectionné et qui va prendre place dans cette ancienne gare de Vaugirard. Nous l'attendions depuis quelque temps puisque cela avait déjà été voté au budget participatif 2015. Ce que je trouve intéressant dans le projet tel qu'il nous a été décrit, c'est qu'il favorise la professionnalisation de l'insertion sur le marché du travail. Cet espace s'adresse à un public mixte composé d'étudiants, d'entrepreneurs et de demandeurs d'emploi. Il y a un volet de reconversion dans les métiers du numérique pour les demandeurs d'emploi. Il y a également un lien qui est fait avec Pôle emploi pour organiser un certain nombre d'événements et de rencontres avec des partenaires recruteurs. Je trouve que le fait d'avoir un projet comme celui-là dans le XVème arrondissement mérite d'être souligné.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, rapporteur. Où est-il ? Est-ce que quelqu'un peut aller le chercher ?

C'est vrai que c'est un beau projet et vous avez raison de le souligner. C'est la volonté de la Mairie du 15e - et de celle de Paris - de favoriser l'innovation et de développer son écosystème économique constitué de grandes entreprises, de start-up, de grandes administrations, etc. Une première dotation de 120 000 €, votée en 2015, a permis de lancer les études techniques. Les crédits du budget participatif 2017 s'élèvent à 600 000 €. Un financement régional et même européen a été obtenu dans le cadre de l'appel à projets Feder « espaces de travail collaboratif » pour 240 260 € ce qui permettra de financer la rénovation du bâtiment et l'acquisition d'équipements numériques. Sa végétalisation extérieure sera également renforcée avec les reliquats d'un projet du budget participatif 2016 « végétaliser les murs et les toits dans le XVème » à hauteur de 200 000 €. Le jury a retenu le projet « Voie 15 » porté par la SARL Fifus. Celle-ci propose un lieu modulable encourageant le partage, la collaboration et le travail entre étudiants, entrepreneurs et actifs. Il sera composé d'un espace de

coworking de 60 postes, d'un Fab lab numérique, d'un espace de formation de 15 postes et une cafétéria accessible qu'aux coworkers, aux habitants, aux étudiants et aux promeneurs de la petite ceinture. En plus d'un accès gratuit pour les étudiants et les demandeurs d'emploi, le porteur de projet s'est engagé à rendre accessible gratuitement une partie du lieu deux fois par mois à des associations de quartiers.

Madame LESENS a retrouvé Monsieur de HAUTECLOCQUE ? Il est dommage qu'il soit parti avant de rapporter son projet de délibération. Je vais essayer de le suppléer.

Nous avons demandé que le porteur de projet sollicite des partenariats avec des associations locales comme la régie de quartier. Cet espace favorisera le développement du statut d'étudiants-entrepreneurs. Voie 15 s'inscrira ainsi dans le réseau des 19 espaces de coworking étudiant-entrepreneur dont la création a été impulsée par la Ville de Paris dans le cadre de son budget participatif en 2014. L'ouverture est prévue en octobre 2019. Il s'ajoutera au Fab lab de la rue des Favorite qui est le premier spécialisé en design et textile, à l'espace de coworking que la Mairie du XVème, la Mairie de Paris et la Région Île-de-France ont ouvert rue Linois et qui est dédié gratuitement aux étudiants le week-end de 9 heures à 21 heures, au CDL dédié au public en réinsertion et aux étudiants boulevard Lefebvre. D'autres espaces ouvriront leurs portes ces prochaines années dont un de 100 m^2 en rez-de-chaussée dans la résidence étudiante de la rue du Colonel-Pierre-Avia qui est en travaux. Je citerai également l'espace de coworking privé comme la French event booster ouvert depuis septembre 2018 au parc des expositions et celui de We work dans les anciens locaux de France loisirs, boulevard de Grenelle courant 2019 ; l'incubateur de la rue de Lourmel qui est le troisième de Paris après Station F et Le Cargo. Nous sommes fiers également qu'une start-up du 15e Starburst Aerospace ait remporté l'appel à projets lancé par le ministère des armées. Il ouvrira en novembre l'Innovation défense lab dans un immeuble adjacent à celui des médias du groupe Lagardère. La mairie du XVème promeut dans le cadre des appels à projets lancés sur son territoire le développement d'usages innovants notamment dans le cadre d'Inventons la MGP, réinventez Paris…

Voilà un certain nombre de compléments d'information que je voulais vous donner. Le rapporteur l'aurait fait bien mieux que moi mais, malheureusement, il n'est plus dans notre enceinte. Je pense qu'il y a unanimité sur ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité, merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

26. 2018 DAE 246 - Marchés découverts alimentaires - principe du renouvellement de la délégation de service public

Monsieur le Maire : Monsieur LOZIN.

Monsieur LOZIN : Merci Monsieur le Maire. La délibération présentée propose de revoir la délégation de service public qui arrive à échéance le 31 octobre 2019 des délégataires assurant l'installation des marchés découverts. Je rappelle qu'en 1998, les marchés étaient confiés à quatre délégataires puis en 2012, à trois. Aujourd'hui, il nous est proposé de réduire le nombre de ces secteurs à seulement deux c'est-à-dire deux délégataires. Cette proposition ne saurait être acceptée car elle est contraire à l'esprit général du texte de la DSP (délégation de service public) : il ne faut pas supprimer la nécessité du développement de la concurrence qui est consubstantielle à la structure juridique de la délégation de service public.

Deuxièmement, en application de la délibération portant approbation de la délégation de service public de 2009, l'exécutif parisien avait augmenté de façon excessive les redevances des marchés découverts alimentaires faisant de nos tarifs les plus élevés d'Île-de-France. Demain, il nous est proposé une nouvelle augmentation de 1,5 % or les tarifs des droits de place parisiens ne sont actuellement plus raisonnables voire plus tenables pour les commerçants. Je pense qu'il faut absolument prévoir une période de gel d'augmentation afin d'éviter que les meilleurs marchands alimentaires regardent à s'installer sur la première couronne où les tarifs sont moins chers et que les nouveaux candidats potentiels à une place en abandonnent purement l'idée. Comme le préambule de cette délibération le rappelle, les Parisiens sont effectivement très attachés à leur marché mais, je crains que l'exécutif parisien, une nouvelle fois, ne prenne pas la mesure de ces nouveaux impacts qui risquent d'être néfastes à leur pérennité. Merci de votre attention.

Monsieur Y (2h59'55) : J'aurai une tout autre appréciation. Je crois au contraire que l'exécutif parisien prend la mesure et une des choses qui guident ce passage de trois à deux secteurs est de faire faire des économies d'échelle aux délégataires en maintenant les tarifs. Ceux-ci sont certes élevés mais ils rentrent dans les caisses de la Ville et ils permettent aussi de ne pas augmenter les impôts locaux. Il y a eu un certain nombre d'avancées qui ont été demandées aux prestataires (participation au tri des biodéchets, enlèvement et entretien des bacs des biodéchets...). Il y a encore un effort à faire en matière de propreté et de développement durable qui sera demandé dans les nouveaux marchés. Passer de trois à deux secteurs permet des économies d'échelle

notamment sur le coût des camions de montage, le coût des bennes de collecte au déballage, le coût des camions de logistique pour les espaces de convivialité et l'entretien du matériel de ces prestataires. C'est ce qui a guidé la proposition qui est faite ici et que nous voterons bien évidemment.

Monsieur le Maire : Monsieur GAYET, rapporteur.

Monsieur GAYET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous constatons que les marchés de plein vent vivent de plus en plus difficilement. À titre d'exemple, sur les marchés en semaine, comme Convention le mardi, des pans entiers sont désertés par les commerçants non sédentaires. Or, la délibération qui nous est proposée risque d'amplifier ce mouvement notamment par deux dispositions importantes mais critiquables.

Première critique : pour reprendre l'argumentation de notre collègue LOZIN, il est proposé page 3 de réduire le nombre de secteurs de la DSP à deux au lieu de trois. Cette proposition ne saurait être acceptée car elle est contraire au souci de développer la concurrence qui est consubstantielle à la structure juridique de la délégation de service public qui incite à la compétitivité et à la concurrence. Il est rappelé qu'historiquement, en 2009, il y avait quatre secteurs sur Paris donc quatre concessionnaires. L'exécutif parisien a proposé de faire passer ce chiffre à trois en 2012. Aujourd'hui, il nous est proposé de le réduire à deux. Cette proposition ne saurait être admise et nous demandons, pour assurer la concurrence, au Conseil d'arrondissement de voter contre cette proposition.

Deuxième critique : il est proposé page 19 de la délibération d'augmenter les redevances de 1,5 % par an. En application de la délibération portant approbation de la délégation de service public de 2009, l'exécutif parisien avait augmenté, contre nos propositions, de façon abusive les redevances des marchés découverts alimentaires plaçant nos tarifs parmi les plus élevés d'Île-de-France. Les tarifs de droits de place ne sont actuellement, comme l'a dit Monsieur LOZIN, pas raisonnables. Pour corriger la situation et éviter que les meilleurs marchands alimentaires refusent de venir à Paris pour s'installer en banlieue où les tarifs sont moins chers, il vous est proposé de rejeter la nouvelle augmentation de 1,5 chaque année des redevances proposée dans la délibération. En conséquence, je vous invite, mes chers collègues, à rejeter cette délibération en l'état.

Monsieur le Maire : Absolument. Je suis tout à fait d'accord avec cette analyse. Je propose au vote de ce Conseil le projet de délibération avec un avis défavorable. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

27. 2018 DAE 265 - Activités commerciales non ludiques installées durablement sur la voie publique – Fixation de la zone de commercialité applicable à certains sites

28. 2018 DAE 272 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (70.037,00 euros) - Signature des conventions afférentes aux indemnités

29. 2018 DAE 289 - Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

30. 2018 DAC 358 - Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social

31. 2018 DAC 586 - Subvention (1.000 euros) à l'association 7B15 sur proposition de la mairie du 15e arrondissement au titre de l'action culturelle locale

Monsieur le Maire : Je vous propose d'étudier de manière groupée les 32, 33, 34.

32. 2018 DAC 777 – Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO - Délibération rattachée au vœu 152018091

33. V152018091 - Vœu rattaché à la délibération DAC 777 à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Marie TOUBIANA, Audrey LEVAVASSEUR, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus de la majorité du 15ème relatif à la poursuite de la réhabilitation et à la mise en valeur de l'Ile aux Cygnes par l'organisation d'un évènement populaire culturel ou sportif

34. V152018092 - Vœu rattaché à la délibération DAC 777 à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Marie TOUBIANA, Audrey LEVAVASSEUR, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus de la majorité du 15ème relatif à l'inclusion de la zone entre le pont de Bir-Hakeim et le pont de Grenelle-Cadets de Saumur au périmètre ou de l'intégrer dans la zone tampon du bien « Paris, rives de Seine » classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Monsieur le Maire : Nous allons faire un débat groupé sur ces trois dossiers avec une prise de parole de Madame BLADIER-CHASSAIGNE pour présenter son vœu (33).

Madame BLADIER-CHASSAIGNE : Mes chers collègues, ce vœu « Ile aux Cygnes » a pour but de mettre en valeur cette magnifique digue créée en 1825 sur la Seine entre les XVe et XVIe arrondissements dans le cadre du projet de port fluvial de Grenelle. Cette promenade publique qui comporte plus de 60 essences d'arbres différentes est un endroit particulièrement apprécié des Parisiennes et des Parisiens non seulement pour son calme mais aussi parce qu'il fait partie intégrante du patrimoine parisien. Reconnaissable de loin grâce à la réplique en bronze réalisé par Bartholdi de la statue de la Liberté de Liberty Island à New York offerte à la France en 1889 pour le centenaire de la Révolution française. Cette île a accueilli d'emblématiques événements. En 1900, à l'occasion des premiers JO de Paris, un concours de pêche à la ligne y fut organisé. En 1937, lors de l'exposition universelle, l'île y a accueilli le Centre des colonies ; 190 pavillons avaient été bâtis entre le centre de l'île et la Concorde. Plus récemment, en 2012, dans le cadre du projet d'aménagement des berges de Seine, une partie de l'île a été rénovée : l'éclairage a été renforcé, des équipements sportifs ont été installés à cette occasion. Les Conseils de quartier y ont organisé des événements comme les joutes nautiques, les fêtes américaines et même la journée de la pêche pour la plus grande joie de plus de 3 000 spectateurs. On peut noter également qu'aujourd'hui un projet privé de port solaire sur cette île est à l'étude.

Cependant, en comparaison des années et siècles précédents, cette île est aujourd'hui sous valorisée voire délaissée. Compte tenu de son histoire patrimoniale remarquable mais également d'une situation géographique exceptionnelle, cette île magnifique mérite véritablement d'être beaucoup plus mise en valeur. C'est pourquoi, aujourd'hui, mes collègues et moi-même émettons le vœu que la Ville de Paris :

- poursuive la réhabilitation totale de cette île ;
- assure une meilleure sécurisation du lieu ;
- étudie la tenue d'un événement culturel ou sportif populaire récurrent, tirant profit des caractéristiques géographiques, historiques et artistiques de cet espace. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons passer maintenant à l'examen du vœu 34. Madame De CLERMONT-TONNERRE.

Madame De CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. La loi du 7 juillet 2007 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine inscrit dans le droit français la notion de patrimoine mondial. Cette nouvelle disposition impose l'élaboration d'une zone-tampon destinée à favoriser la protection des sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette évolution nous offre également l'opportunité d'étendre le périmètre des 365 ha du site des rives de la Seine classé depuis 1991 au patrimoine mondial. Alors que le XVe compte 3 km de berges, l'Ile aux Cygnes et plusieurs ponts remarquables, le projet d'extension proposé dans la délibération s'arrête au pont de Bir-Hakeim.

Face à ce constat, il m'a semblé cohérent d'aller au-delà et d'intégrer dans ce périmètre l'Ile aux Cygnes, troisième île parisienne créée en 1825 qui relie le pont de Bir-Hakeim au pont des Cadets de Saumur. C'est le sens du vœu 34 que nous avons déposé. Cette île artificielle et insolite est très fréquentée par les promeneurs, les joggeurs et les touristes notamment du fait de son ancrage dans l'axe de la tour Eiffel et de la présence de la Liberté éclairant le monde. J'ajoute que ce site atypique présente également une biodiversité intéressante et constitue un itinéraire de promenade unique bordé d'arbres sur toute sa longueur. Au-delà des 70 essences identifiées, nous continuons, au fil des replantations, à enrichir ce site emblématique de la diversité arboricole parisienne.

Ce vœu semblant recueillir un avis favorable auprès de l'exécutif parisien, j'ai bon espoir que notre proposition aboutisse ; une décision positive favoriserait la protection, l'entretien et la valorisation de ce site exceptionnel. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous avez raison de dire que lors d'une réunion du 25 octobre à la Mairie de Paris, Madame TAÏEB, adjointe chargée du patrimoine, a évoqué le vote de ce vœu au Conseil de Paris avec son avis favorable. Y a-t-il d'autres interventions ? Allez-y.

Monsieur VASNIER : Vous venez de le confirmer. Pour aller dans le sens de ce qui était dit et dans l'intérêt de ce vœu et de cet espace piéton qui profite aux Parisiens et en premier lieu aux habitants du XVe et qui s'inscrit dans le projet plus global de piétonnisation d'une partie des berges de Seine, je trouve qu'il y a là une parfaite continuité dans la logique de réappropriation de ces espaces par les promeneurs parisiens.

Monsieur le Maire : Merci à Monsieur VASNIER de confirmer mes propos. Je vais mettre aux voix chacun des deux vœux ainsi que le projet de délibération.

Le vœu 33 : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le 34 : même vote ?

Le projet de délibération : même vote ?

Merci. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Le projet de délibération et les vœux 33 et 34 sont adoptés à l'unanimité.

35. 2018 DJS 131 - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019

36. 2018 DJS 144 - Subvention (12.000 euros), au titre de la jeunesse, et convention d'objectifs annuelle avec l'association Créat'éo IDF (15e)

Monsieur le Maire : Allez-y, Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : J'ai une petite question concernant la subvention à Créat'éo. Il s'agit d'une reconduction pour les activités qu'elle mène dans le local de la rue des Frères-Peignot en direction de la jeunesse. En étudiant le budget, je me demandais ce que recoupait la convention annuelle avec la Mairie du XVe et donc les achats que cette dernière fait à l'association Créat'éo. J'avais encore une interrogation sur le montant dans leurs budgets des prestations de services qui sont conséquentes tant dans le budget réalisé 2017 que dans le budget prévisionnel 2018 avec en regard des charges de personnel très faibles puisque je crois qu'ils en ont très peu ; juste un contrat civique. Je me demandais pourquoi ils passaient par des prestataires et ce que c'était exactement. La question pour la Mairie est de savoir ce que sont les achats de prestations faits à l'association Créat'éo.

Monsieur le Maire : Je rappelle, avant de passer la parole à l'adjoint, que cette association s'est substituée, à la demande de la Mairie de Paris, au financement par la Ville des antennes jeunes notamment celle des 4 Frères-Peignot. Cela a fait l'objet d'une discussion et nous avons accepté la proposition de la Ville de ne plus financer des personnels car cela coûtait beaucoup plus cher. Je crois que c'est la Ligue de l'enseignement qui avait été retenue pour équiper l'antenne des 4 Frères-Peignot. C'est une structure associative, donc beaucoup plus légère et moins coûteuse pour la Ville qui la remplace ; à la satisfaction générale. Tout ceci fonctionne. Il y a un partage de financement entre la Ville et la Mairie du XVe à parité (12 000 €). Monsieur RACAPÉ veut ajouter quelque chose ?

Monsieur RACAPÉ : Il n'y a pas grand-chose à rajouter. Cela fait suite à l'accord entre la Mairie centrale et la Mairie d'arrondissement d'il y a quelques années lors de l'ouverture de cet espace. Comme pour tout espace, il y a des frais de fonctionnement. Je n'ai pas d'éléments supplémentaires à apporter. Je vais juste les encourager à continuer leur activité qu'ils font très bien.

Monsieur le Maire : Je vais donc soumettre au vote cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté.

37. 2018 DJS 260 - Signature du Contrat Jeunesse du 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : Madame KERMABON.

Madame KERMABON : Bonsoir Monsieur le Maire, Monsieur le Maire adjoint à la jeunesse, mes chers collègues. Tout d'abord je souhaite profiter de cette première prise de parole pour vous assurer de mon engagement pour le XVe ainsi que pour vous remercier de votre accueil.

Concernant la signature du contrat jeunesse, j'ai noté que 31 % des habitants de notre arrondissement ont entre 11 et 29 ans, 15 % entre 16 et 25 ; plaçant ainsi le XVe comme l'un des arrondissements comptant le plus de jeunes sur son territoire. Ce constat nous impose dès lors de faire des choix, de mettre en place des actions dans leur direction. Le XVe a été précurseur dans de nombreux domaines.

Monsieur le Maire adjoint à la jeunesse, pourriez-vous m'indiquer ce qui va être mis en place pour que tous ces jeunes soient épanouis dans leur arrondissement en prenant en compte les spécificités des quartiers et des situations ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur RACAPÉ pour évoquer ce deuxième contrat jeunesse du XVe. C'est vrai que nous avons été largement précurseurs avec la Ville de Paris en signant ce contrat jeunesse à l'issue d'états généraux qui avaient réuni des dizaines voire une centaine de participants. Je vous invite à répondre à la question de notre benjamine.

Monsieur RACAPÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord, chère collègue, félicitations pour votre arrivée au sein de notre Conseil d'arrondissement. D'autre part, le XVe comme vous l'avez souligné est un arrondissement qui bouge beaucoup depuis quelques années en grande partie sous l'impulsion de notre Maire, Philippe GOUJON, et de son équipe et en particulier

dans le domaine de la jeunesse. Sous l'ancienne mandature a été créé un conseil local de la jeunesse initialement très actif mais qui a ensuite pâti d'un manque de pilotage à l'échelon central. Cela a contribué à voir peu à peu s'effacer le conseil de la jeunesse d'une majorité d'arrondissements. Le Maire, Philippe GOUJON, m'a néanmoins demandé de revitaliser le nôtre ce que nous nous efforcerons de faire dans les prochains mois.

Nous organisons également chaque année, depuis 2015, des États généraux de la jeunesse, les prochains ayant lieu le vendredi 14 décembre. Ces États généraux fournissent à l'ensemble des partenaires jeunesse, acteurs directs ou indirects, publics ou privés, œuvrant dans le XVe et représentant une cinquantaine d'institutions, l'occasion de se réunir et d'échanger pendant une demi-journée sur l'ensemble des thématiques transversales : formation, emploi, santé, prévention, logement, sport et culture. Cet échange direct est en lui-même une étape indispensable pour poursuivre un travail collectif de qualité au profit d'une catégorie de citoyens qui ne font pas toujours l'objet d'une attention suffisante de la part des décideurs politiques.

Le second objectif de ces États généraux est d'écouter les jeunes, de les associer aux décisions à prendre mais aussi de répondre à leurs attentes spécifiques et forcément multiformes car les jeunes du XVe sont à l'image des Français avec leur lot de projets et de réussites mais aussi d'échecs et de souffrances.

Nous avons créé en 2015 l'espace jeunesse Paris XV financé à parité par la Mairie centrale et la Mairie du XVe. Situé rue des 4 Frères-Peignot, il est destiné à accueillir les jeunes à la recherche d'informations mais aussi d'aide à la conduite de projet personnel. En 2015, nous avons fabriqué notre projet de contrat jeunesse 2015-2018 ; l'un des tout premiers à Paris qu'il nous est donné aujourd'hui de renouveler.

Ce document cadre constitue un outil de pilotage indispensable qui est en grande partie l'aboutissement de nos premiers États généraux, le fruit d'un travail et d'une réflexion collective. Ce contrat pose en particulier les bases d'une action pluriannuelle que nous nous sommes efforcés de conduire année après année et dont je rappelle les principales réalisations :

- revitalisation du réseau d'acteurs de proximité que sont les Conseils de quartier, les collectifs, les associations locales qui réalisent un travail extraordinaire dans le domaine de l'accès à la culture, de la prévention par

le sport, de l'accompagnement scolaire et du soutien à la recherche de l'emploi ;

- renforcement des liens avec les principaux de collège, les proviseurs et les CPE, les responsables des équipements jeunesse de l'arrondissement, les centres d'animation, CIDJ, le kiosque jeunes du quai Branly, l'espace jeunesse des 4 Frères-Peignot ;
- poursuite des opérations de prévention santé comme c'est le cas chaque 1er décembre lors de la journée mondiale de lutte contre le sida. Je remercie d'ailleurs le Maire Philippe GOUJON de m'avoir laissé carte blanche lors de ma première année de mandat et d'avoir permis à la Mairie du XVe d'être la première de France à fournir un espace de dépistage. D'autres Mairies le faisaient dans des gymnases mais c'était la première fois qu'une mairie ouvrait une de ses salles au sein même de son bâtiment ;
- organisation de manifestations comme la désormais traditionnelle fête de la jeunesse qui se déroule chaque dernier samedi du mois de juin, festivals de musique, projections débats, célébration de la francophonie et de l'Europe les 20 mars et 9 mai ;
- développement du service civique auprès des jeunes en favorisant leur recrutement par les associations locales et en étant site d'accueil dynamique ; la Mairie du XVe accueille plusieurs services civiques ;
- aide au recrutement des jeunes les plus éloignés de l'emploi avec l'aide de la mission locale et de Pôle emploi afin de lutter contre ce fléau que constitue le chômage notamment celui des jeunes. Je tiens d'ailleurs, à ce propos, à rappeler l'ambition du Maire de mobiliser au maximum les forces économiques de notre arrondissement. Désormais, nous organisons un job dating mensuel permettant de proposer des dizaines d'emplois. Nous irons plus loin. Avec Philippe GOUJON, nous avons ainsi décidé d'organiser des États généraux de l'innovation le 29 novembre prochain afin de mobiliser les entreprises, petites et grandes, mais aussi les start-up innovantes, les incubateurs, les centres de recherche ainsi que les universités, les écoles d'ingénieurs et de commerce implantées dans le XVe. Plus de 30 000 étudiants fréquentent nos établissements supérieurs et il est vital de les associer au développement de l'écosystème économique du XVe.

Enfin, le dernier axe de notre contrat porte sur la promotion du budget participatif auprès des jeunes du XVe. Pour rappel, 203 projets ont été déposés, cette année, dans le XVe faisant de ce dernier l'arrondissement le plus créatif. Trente-trois sont arrivés en finale et soumis au vote des habitants parmi lesquels plus de 10 300 ont voté pour 16 projets lauréats ; faisant là encore du XVe un des arrondissements les plus mobilisés. Ce travail a pu être obtenu en

allant dans les amphis du XVe et les halls des lycées à la rencontre des étudiants et des lycéens pour les sensibiliser au budget participatif et les accompagner dans l'émergence de projets réellement innovants.

Ma chère collègue, vous le voyez, les objectifs ambitieux fixés en début de mandature sont, pour une part importante, devenus réalité ; d'autres, nécessiteront plus de temps pour voir le jour. Ce sera l'objet de notre contrat jeunesse 2018-2020 que de marquer notre ambition jusqu'à la fin de la mandature.

Monsieur le Maire : Merci pour toutes ces propositions. Je vous invite à consulter le contrat jeunesse du XVe qui est un document passionnant et qui montre toutes les ambitions qui sont les nôtres pour accompagner les jeunes de cet arrondissement.

Je soumets donc ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

38. **2018 DJS 271 - Subvention (2.000 euros) au Cercle d'escrime de Suffren (15e)**

39. **2018 DDCT 144 - Convention avec l'association PIMMS de Paris et attribution d'une subvention (145 000 euros)**

Monsieur le Maire : Je vous propose d'étudier de manière groupée le 40, 41 et 54.

40. **2018 DFPE 10 - Subventions (78.750 euros) à douze associations, dont neuf avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école**

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour le XVe de l'association Osez la médiation pour son projet Chemins de traverse pour 9 950 € au collège de Stael.

41. **2018 DFPE 11 - Subventions (28.000 euros) et conventions avec dix associations concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges**

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association Osez la médiation pour un partenariat avec le collège Georges-Duhamel associant la réussite éducative et la parentalité pour 5 250 €.

54. **2018 DASCO 51-G - Subventions (28.000 euros) et conventions avec dix associations concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges**

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour le XVe, de l'association Osez la médiation pour un partenariat avec le collège Georges-Duhamel pour 5 250 €. Des interventions ? Non. Merci.

Nous passons à une série de délibérations concernant les crèches.

42. **2018 DFPE 81 - Subventions (2.354.126 euros), avenants et convention à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance**

43. **2018 DFPE 82 - Subvention (638 574 euros) et avenants n° 2 avec l'association Institut d'études, de recherches, et de formation en action sociale (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance**

44. **2018 DFPE 92 - Subventions (2 500 370 euros) et avenants n° 2 à la Fondation Léopold-Bellan (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance**

45. **2018 DFPE 97 - Subventions et avenants (668 390 euros) à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance**

46. **2018 DFPE 117 - Subventions (7 283 028 euros) avenants et convention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance**

47. **2018 DFPE 149 - Subventions (1 625 860 euros) et avenants n°2 avec l'association ENVOLUDIA (94 160 Saint Mandé) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance**

48. **2018 DFPE 151 - Subventions (1 242 762 euros), avenants et convention avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance**

49. **2018 DFPE 167 - Subvention (1.747.491 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour la création d'un multi-accueil au 3, rue Sainte Félicité (15e)**

Monsieur le Maire : Cela nous permettra de bénéficier d'une crèche supplémentaire dans un site qui a été squatté et heureusement libéré.

50. 2018 DFPE 176 - Subventions (2.874.901 euros) et avenants avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (14e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance

Monsieur le Maire : Je vous informe que l'une de nos crèches municipales collectives a été vandalisée cette nuit. Il s'agit de la crèche des Morillons. Elle a été totalement saccagée sans que l'on y vole quoi que ce soit. Les ordinateurs et les meubles ont été jetés par terre ; les portes vitrées défoncées avec des extincteurs ; les fours à micro-onde et les jouets cassés. Tout a été dévasté, saboté, gratuitement. Franchement, cela n'a aucun sens.

Cela nécessitera que les enfants soient répartis dans d'autres crèches. Aujourd'hui, nous avons demandé aux parents de les garder. Dès demain, la Ville commencera les travaux de nettoyage et de restauration de la crèche. La police est évidemment sur les lieux et essaye de repérer des indices.

51. 2018 DASCO 98 Subvention (6 000 €) et convention à l'association « La Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris » (10e) dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés »

Monsieur le Maire : Tous mobilisés sauf Monsieur MARTINEZ qui est là et que je cherchais.

Monsieur MARTINEZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais faire une petite remarque concernant l'école Vigée-Lebrun qui est visée pour notre arrondissement. Concernant cet établissement, les choix des projets de la Ligue me surprennent au regard de l'actualité qui a marqué cette école depuis deux ans c'est-à-dire des actes de violence ; pour être plus précis des violences à l'école à l'égard des enseignants, des violences entre élèves, la diffusion dans le quartier d'un clip qui encourageait la violence entre bandes de différents quartiers mais aussi des agressions aux abords de l'école ou sur le chemin du domicile des élèves. Or la Ligue de l'enseignement propose un programme lié au genre (filles et garçons, cassons les clichés) et d'autres visant la lutte pour la liberté et les différences, les liens filiaux, l'écologie ou également Paris et la Grande Guerre. Tout ceci est fort sympathique. On ne peut évidemment pas s'y opposer mais tout ceci me semble inapproprié et très loin des difficultés que l'école rencontre depuis deux ans.

Aucun projet ne vise le bien vivre ensemble, le respect d'autrui notamment à l'égard des enseignants, le respect des enseignants par les élèves mais aussi parfois par certains parents agressifs face à un climat de violence qui a affecté l'école ; d'où mon étonnement face au décalage entre le programme proposé et les problématiques inquiétantes de l'établissement. Voilà les questions que me posent les projets envisagés par la Ligue.

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Comme l'a très bien dit mon collègue Hubert MARTINEZ, l'école Vigée-Lebrun est confrontée depuis plusieurs années à une dégradation du climat scolaire qui a culminé l'année dernière avec des actes de violence inacceptables ; actes rappelés par mon collègue. Ce climat d'insécurité a conduit à un déplacement de l'inspecteur d'académie sur cette école et à une réunion avec les différents partenaires. Il a alors été décidé d'inclure cette école au dispositif Tous mobilisés piloté par la Ville de Paris ; dispositif qui a réuni 14 établissements l'année dernière et auquel viennent s'ajouter 11 nouveaux collèges et écoles cette année.

Ce dispositif, comme son nom l'indique, vise à mobiliser en étroite concertation tous les acteurs de l'école et du quartier pour améliorer rapidement la situation. Des décisions ont déjà été prises : un enseignant supplémentaire dans l'école, une infirmière nommée pour des actions médico-sociales, une assistante sociale déchargée de plusieurs écoles pour mieux se consacrer à Vigée-Lebrun et la nomination d'un nouveau REV. Une première réunion de prédiagnostic s'est déroulée en Mairie le 18 octobre réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels. Une seconde, élargie aux parents et au personnel, est proposée en novembre dans l'école. Lors de cette réunion ont été évoqués une nécessaire amélioration du cadre de vie, des conditions d'apprentissage individualisé, le renforcement du lien avec les familles et l'insertion de l'école dans son environnement. Au-delà de l'école ont été évoqués aussi les phénomènes de bandes et les incivilités dans ce quartier qui attirent certains élèves de cette école souvent livrés à eux-mêmes. Le problème est global et doit être traité sous tous les angles.

En revanche, alors que tous les acteurs fonctionnent et mènent des actions coordonnées en toute intelligence, on ne peut que regretter que les interventions de la Ligue de l'enseignement, citées dans cette délibération, ne soient pas connues des partenaires. Les 8 thèmes abordés qui toucheront six classes couvrent des problématiques importantes mais il me paraît essentiel que ces actions répondent à l'urgence du terrain et non à des thématiques très actuelles

mais qui ne correspondent peut-être pas tout à fait à ce qu'attend la communauté scolaire dans l'immédiat. Cette opération Tous mobilisés doit absolument redonner à cette école son attractivité. Elle doit éradiquer le climat de violence engendré par une vingtaine d'élèves et redevenir un lieu d'enseignement où élèves et parents reviendront avec plaisir.

Cependant, nous donnerons un avis favorable pour l'intervention de la Ligue de l'enseignement dans l'école car toute action ayant pour but l'amélioration du fonctionnement de l'école doit être valorisée.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : Je ne pensais pas intervenir sur le sujet mais je voudrais tout de même souligner deux choses : il faut faire confiance à la Ligue vu le travail remarquable qu'elle mène dans les établissements et que l'on connaît et, par ailleurs, les projets cités ne sont pas de la rigolade. Il s'agit de projets extrêmement importants. « Tous mobilisés » n'est qu'un volet du programme initié par la Ville de Paris. D'autre part, en intervenant sur des thématiques très importantes pour le vivre ensemble, cela améliorera les choses. Nous savons que la culture, le développement de la réflexion chez les jeunes gens est primordial précisément pour lutter contre les incivilités. Ce n'est pas en mettant les gens autour d'une table et en leur parlant de leur incivilité que l'on obtient les meilleurs résultats.

Évidemment, nous voterons pour et je voudrais souligner que les projets détaillés dans la fiche de présentation liée au dossier du Conseil sont sérieux et, je crois, méritent d'être considérés et encouragés.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur SITBON. Je voudrais me réjouir qu'aussi bien la Ville que l'académie que les autres collectivités concernées aient répondu à notre appel un peu désespéré de la dégradation de la situation dans cette école. Il ne faut pas exagérer les choses. C'est une école où les élèves apprennent mais où il y a des événements graves qui se sont produits ; Monsieur MARTINEZ et Madame ROLGEN les ont cités. C'est une très bonne chose que le DASEN se soit rendu sur place et ait décidé, avec la Ville, de mettre Vigée-Lebrun dans le dispositif Tous mobilisés. Comme vous l'avez rappelé, peu d'écoles en font partie sur Paris. Tous mobilisés, cela veut dire que l'on est tous ensemble pour réaliser un projet. Ce qui nous a un peu étonnés - et c'est le sens de l'intervention de nos collègues -, c'est que nous ayons reçu cette délibération dans le lot des 50 de cet ordre du jour surchargé sans qu'il y ait eu la moindre concertation ni même d'information préalable sur le projet de la Ligue de

l'enseignement concernant Vigée-Lebrun. Je pense qu'il aurait été intéressant de consulter les partenaires concernés : l'école, la Mairie du XVe, etc. Nous avons l'impression que la Ligue de l'enseignement avait un projet formaté et standard qu'elle applique là comme elle pourrait le faire ailleurs. Je ne dévalorise pas les actions proposées ; elles sont évidemment toutes très importantes. Je pense qu'à partir du moment où pour une subvention de 6 000 €, la Ville finance la Ligue de l'enseignement, il aurait été opportun d'affiner et de proposer quelque chose qui allait plus précisément dans le sens du rétablissement d'un climat dans cette école. C'est ce que nous voulions dire par là.

Pour aller un peu au-delà de cette action « Tous mobilisés » et sur un plan plus général, je pense qu'il serait bon aussi que le rectorat, l'académie crée une permanence dédiée à l'écoute et à l'accompagnement des enseignants victimes de violences comme cela a été le cas dans cette école ; ceux-ci se sont retrouvés bien démunis lorsque les violences ont eu lieu. Deuxièmement, la Mairie pourrait peut-être, à l'instar du ministère de l'Éducation nationale, créer une équipe d'intervention dans les établissements scolaires composée d'agents de la DPSP puisqu'il s'agit d'un lieu municipal. Cette brigade, cette équipe, pourrait intervenir en cas d'incident et assurer une présence dans les établissements qui le nécessitent. Souvent, les moyens permanents dans les écoles ne sont pas suffisants lorsqu'il y a une agitation qui prend des proportions plus importantes comme cela a pu être le cas sur le 17 rue Vigée-Lebrun.

Il ne s'agit pas de stigmatiser cet établissement. Il y a des problèmes et il est bon que toutes les collectivités concernées se mobilisent comme elles le font d'ailleurs pour que cette école connaisse une situation de tranquillité et d'apprentissage normal.

Je vais soumettre aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Maintenant, je vais soumettre de façon globale à votre vote les délibérations n'appelant pas de discussions. Je vous invite donc à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

Nous allons maintenant examiner des délibérations inscrites au Conseil départemental et portées à la connaissance du Conseil d'arrondissement qui ne sont pas soumises au vote.

52. 2018 DASCO 43-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (139 000 euros), subventions d'équipement (89 600 euros), subventions pour travaux (45 400 euros)

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour nous, du collège Duhamel pour 15 000 € (dotation complémentaire de fonctionnement) et du collège de Stael pour 6 994 €.

53. 2018 DASCO 50-G Divers collèges - Dotations (706 250 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs

Monsieur le Maire : Il s'agit pour nos établissements d'une subvention globale pour la réalisation de projets divers et variés de 2 500 € pour le collège Citroën ; de 1 000 € pour Buffon ; de 5 000 € pour Camille-Sée ; de 2 500 € pour Claude-Debussy ; de 5 000 € pour Georges-Duhamel ; de 18 255 € pour Guillaume-Apollinaire ; de 5 000 € pour Madame-de-Stael ; de 21 000 € pour Modigliani.

55.2018 DASES 211-G Subventions (4 102 075 euros) pour 15 espaces solidarité insertion, 1 accueil parents enfants et 1 accueil de jour/nuit. Conventions

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit du projet d'Emmaüs solidarité pour l'ESI Familles, 2-4 rue Georges-Pitard. 244 149 € pour une ouverture de ce site 5 jours sur 7. Ce site est ouvert depuis longtemps et chacun le connait.

56. 2018 DASES 329-G Conventions avec 10 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2019-2022

Monsieur le Maire : Il s'agit pour ce qui nous concerne des équipes nouvellement dénommées ARC EA dans le XVe arrondissement.

Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit de délibérations du Conseil départemental portées à notre connaissance.

Nous passons à la deuxième partie de notre Conseil concernant les vœux.

57. V152018088 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-Baptiste MENGUY, Françoise MALASSIS, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus de la majorité du 15ème relatif au nouveau dispositif de regroupement des crèches pendant les vacances d'été et de Noël

Monsieur le Maire : Madame CHARPENTIER présente ce vœu.

Madame CHARPENTIER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis cet été, la Mairie de Paris expérimente la mise en place de crèches relais pendant les périodes des congés estivaux et de Noël. Ce dispositif a été mis en place du 6 au 18 août. Le courrier envoyé aux familles pour leur expliquer les nouvelles modalités d'accueil a eu pour effet une chute drastique des demandes. En effet, une seule crèche a été ouverte sur cette période ne permettant pas aux familles une organisation satisfaisante. Elles ont donc préféré opter pour le système D plutôt que d'inscrire leurs enfants.

N'oublions pas que nous sommes dans le plus grand arrondissement de Paris et que faire 20 à 30 minutes de trajet pour se rendre à la crèche relais n'est pas acceptable. Cela nous donne donc à réfléchir au sens du mot service dans service public. La continuité du service public d'accueil de la petite enfance pendant les vacances scolaires est essentielle pour un grand nombre de familles de notre arrondissement.

Les expérimentations de la Mairie de Paris sur les modalités d'accueil lors de ces périodes ne doivent pas se faire au détriment de la qualité de vie des enfants et de leur famille. C'est pourquoi nous demandons à la Maire de Paris qu'elle garantisse l'ouverture d'au moins deux établissements de la petite enfance dans le XVe arrondissement pendant l'intégralité des vacances d'été 2019 pour permettre au plus grand nombre de s'inscrire sur cette période sans trop de restrictions géographiques. Nous souhaitons surtout que la Mairie de Paris renonce à ce dispositif trop contraignant pour les familles. Merci.

Monsieur le Maire : Réponse de l'adjointe.

Madame MALASSIS : Merci Monsieur le Maire. C'était à prévoir et nous l'avions d'ailleurs dit l'année dernière à la même époque : la décision de fermer les crèches pendant la période du 6 au 17 août pour n'en laisser qu'une seule ouverte pour la circonscription du XVe et du VIIe arrondissement a été problématique pour les familles du XVe. Certes, seules 37 inscriptions ont été enregistrées pour permettre aux familles de profiter d'une crèche de regroupement cet été mais cela a laissé un goût amer à toutes celles qui ont été obligées de trouver une solution. Pour beaucoup, ce fut un mode de garde alternatif à trouver donc onéreux ou obligeant les parents à prendre des congés séparément de leur conjoint. En effet, le courrier adressé par la Mairie de Paris ne laissait guère de choix aux familles sauf à prouver qui leur était impossible de prendre des vacances pendant cette période pour pouvoir bénéficier d'une place en crèche de

regroupement et en demandant qu'une commission statue sur la validité de la demande.

Je ne partage absolument pas les conclusions que la Mairie de Paris a tirées de cette expérience et qui l'amènent à reconduire le dispositif pour les vacances de Noël. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : entre le 1er et le 18 août 2017, trois établissements étaient ouverts à la disposition des familles et ont accueilli 544 enfants. En juillet 2018, ce ne sont pas moins de 1 463 enfants qui ont fréquenté une crèche et 25 établissements ont dû rester ouverts. Pour les personnels, cette période a également été très compliquée alors que les années précédentes le nombre d'enfants s'équilibrait sur les deux mois d'été. Pour l'hiver 2017, les réservations se sont élevées à 320 pour la semaine du 19 au 23 décembre et à 361 inscriptions pour la semaine du 26 au 30 décembre ; quatre établissements sont restés ouverts chaque semaine. Cette année, on nous propose l'ouverture d'un seul établissement pour la même période. Ne nous faites pas croire que tous les parents peuvent prendre des congés à cette période de l'année, c'est faux.

Cette nouvelle organisation a été aussi quasi impossible pour la programmation des travaux habituellement réalisés pendant les vacances d'été. C'est pourquoi, nous demandons que la Maire de Paris renonce au dispositif nouveau de regroupement des crèches mis en place lors des vacances d'été et de Noël.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur VASNIER.

Monsieur VASNIER : J'entends les remarques qui sont faites et qui proviennent aussi souvent de périodes de mise en place de dispositifs et de la manière peut-être dont la communication en a été faite. Il n'en demeure pas moins qu'il faut juger les moyens qui ont été mis à la disposition à l'aune de la demande qui a été faite même si les deux sont forcément liés. Notre collègue parlait tout à l'heure de chute de la demande. On sait bien qu'il faut adapter l'offre au besoin même si passer de quatre à un peut s'avérer insuffisant ; je pense qu'il faut un cycle complet pour en juger que ce soit l'été et les vacances de Noël. Si des remarques devaient être entendues, je pense qu'il serait prématuré d'abandonner le dispositif ainsi mis en place.

Monsieur le Maire : On ne partage absolument pas ces observations. Nous avons constaté que beaucoup de parents étaient démunis et dans la difficulté.

Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Merci Monsieur SITBON de vous dissocier de votre groupe. Je comprends que vous puissiez avoir un moment d'inattention à 22 h 20. Nous allons recommencer le vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté avec un avis négatif de la Gauche.

58. V152018089 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste MENGUY, Yann WEHRLING, Chantal ROLGEN, Françoise MALASSIS, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus de la majorité du 15ème relatif à un plan parisien pour la qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches parisiennes

Monsieur le Maire : Madame CHARPENTIER pour la présentation de ce vœu.

Madame CHARPENTIER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les petits Parisiens et les petites Parisiennes passent en moyenne 30 à 45 % de leur temps dans les espaces clos de leur section ou de leur salle de classe. C'est pourquoi depuis le 1er janvier 2018, il est obligatoire de surveiller régulièrement la qualité de l'air à l'intérieur des crèches et des écoles. Cette surveillance notamment dirigée vers les concentrations de formaldéhyde, de dioxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de benzène et de particules fines est impérative ; la qualité de l'air ayant un impact direct sur la santé des enfants et des professionnels qui les entourent. L'ANSES qui est l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, nous rappelle que la qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur ; celle-ci pouvant avoir des effets sur la santé et le bien-être depuis la simple gêne jusqu'à l'apparition de l'aggravation de pathologies aiguës ou chroniques.

Dans une publication de juin 2018, l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, préconise notamment d'agir à la source de la pollution en choisissant des matériaux de construction, des meubles et du matériel ayant un faible impact sur la qualité de l'air. Leur deuxième conseil concerne le renouvellement régulier de l'air dans les salles par l'aération et la ventilation. C'est pourquoi, nous souhaitons que la Mairie de Paris puisse nous communiquer les évaluations des moyens d'aération et de ventilation réalisés dans les crèches et les écoles. Suite à ces évaluations, nous souhaiterions également connaître le programme d'actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur de ces bâtiments. Finalement, nous souhaitons que la Mairie de Paris s'engage tous les deux ans à réaliser des campagnes de mesure de la qualité de l'air à l'intérieur des crèches et des écoles. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame ROLGEN pour répondre.

Madame ROLGEN : Je crois que tout a été dit d'un point de vue scientifique par ma collègue. Je vous rappelle tout de même que ce n'est pas nouveau car la

problématique spécifique des polluants intérieurs dans les crèches et écoles avait déjà été abordée lors d'une étude pilote lancée en 2009 par le ministère de l'Environnement suite au Grenelle de l'environnement ; c'était la loi Grenelle 2. L'objectif de cette campagne nationale était de valider un protocole de mesures pour toutes les crèches et écoles du territoire. Suite à cette campagne, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer avait décidé d'une loi que je vous lis : « *La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu progressivement obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant des publics sensibles notamment les lieux accueillant les enfants* ». Je vous rappelle que cela avait été promulgué en 2009. Actuellement, les écoles ne sont absolument pas équipées de ces moyens de mesure. Aussi, est-il nécessaire par ce vœu que la Mairie de Paris :

- installe et communique les évaluations des moyens d'aération de ventilation ;
- présente le point d'action pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur ;
- s'engage à réaliser, tous les deux ans, une campagne de mesure de la qualité de l'air dans les crèches et écoles et à communiquer les résultats aux Maires d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : En préalable, je voudrais dire que les mesures effectuées montrent un niveau de la qualité de l'air globalement conforme à la réglementation.

Si ce vœu n'est pas fondamentalement contestable, il pose néanmoins quelques problèmes. D'une part, les demandes de communication de liste d'établissements ayant participé à la campagne de l'observatoire de la qualité de l'air ne posent pas de problème. Paris est très peu présente dans l'échantillon retenu. La campagne de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur est indépendante de nos mesures et nous ne l'avons pas attendue. Deuxièmement, la formulation concernant l'évaluation de moyens d'aération et de ventilation est peu claire. S'il s'agit des systèmes techniques, il n'y a aucune raison de supposer qu'ils ne sont pas adaptés à l'usage du bâtiment. Seuls les résultats des analyses de la qualité de l'air intérieur doivent les questionner. Et s'il s'agit des consignes pour assurer une meilleure ventilation des locaux et en particulier dans les écoles, cela existe déjà. Quant à l'engagement d'une fréquence de deux ans, sauf événement particulier dû à une modification de l'environnement immédiat, les professionnels sont plutôt d'avis que des mesures trop fréquentes n'augmentent pas la qualité

de l'information. Cette demande est assez peu réaliste et mériterait des justifications plus approfondies. Pour mémoire, vous vous intéressez ici à la qualité de l'air.

Le premier défaut de la qualité l'air que subissent les petites Parisiennes et les petits Parisiens, c'est la place de la voiture à Paris qui est la première source de pollution. Cela ne veut pas dire que nous ne considérons pas la question de la qualité de l'air intérieur.

Concernant les crèches, les mesures ont été faites dans les délais prévus par la réglementation. Elles ont concerné 408 établissements d'accueil de la petite enfance soit la totalité du parc. Sept établissements sur 408 ont présenté un dépassement de la valeur limite sur le paramètre dioxyde de carbone. Pour ces sept cas, il a été mis en évidence un défaut d'usage des locaux ou des systèmes de ventilation qui ont immédiatement été corrigés. Concernant les écoles maternelles et polyvalentes, elles ont fait l'objet d'une mesure de la qualité de l'air intérieur entre 2014 et 2016 par la société Socotec. Les derniers rapports ont été reçus courant 2017. Il reste à couvrir les écoles élémentaires ; celles-ci n'ayant pas encore fait l'objet d'une campagne de mesures. Une solution internalisée est en cours d'étude.

Pour les écoles identifiées comme ayant un problème de ventilation, une information sera diffusée au rectorat, au CASPE et aux Mairies concernées. Nous voterons donc contre votre vœu.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur SITBON de vous être fait le porte-parole de la DASCO dans ce débat. Madame MALASSIS, adjointe.

Madame MALASSIS : Je voulais simplement dire que je m'associe évidemment au vœu qui a été présenté par Madame CHARPENTIER et auquel Madame ROLGEN a répondu. Je voulais simplement ajouter que les mesures faites dans les crèches le sont de façon aléatoire. Cela veut dire que nous n'avons pas la date à laquelle la qualité de l'air sera mesurée dans les établissements. Nous voudrions qu'il y ait un rapport régulier comme la loi l'exige depuis le début de l'année.

Monsieur le Maire : Pour les crèches aussi ? D'accord. Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

59. V152018090 Vœu à la Maire de Paris relatif à la sensibilisation des usagers de nouvelles mobilités déposé par Philippe GOUJON, Franck LEFEVRE, Jean-Yves PINET, Hubert MARTINEZ, Isabelle LESENS,

Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus de la majorité du 15ème

Monsieur le Maire : Monsieur MARTINEZ.

Monsieur MARTINEZ : Ce vœu sur les nouvelles formes de mobilité traduit de nombreuses inquiétudes venant des habitants et des usagers de la route. Avec ces nouvelles formes de mobilité non répertoriées par le Code de la route, qu'il s'agisse de trottinettes, de planches à roulettes, de segway ou autres, nous sommes en effet confrontés à de nouvelles problématiques routières. Un constat tout d'abord : ces nouveaux engins de circulation évoluent sur des trottoirs mais également sur des voies privées ou des chaussées inadaptées ainsi que parfois des parcs et jardins. Certains de ces engins peuvent atteindre des vitesses élevées (30, 35 voire 40 km/h) avec donc une certaine dangerosité. Depuis un an, de nombreux accidents ont été constatés à Paris. C'est ainsi que 13 piétons sont décédés.

Face à ce constat, il y a nécessité de mettre en place, en attendant qu'une loi soit votée, des actions d'information sur la dangerosité de ces nouveaux engins sur les trottoirs et parfois dans les parcs et jardins. Aussi, notre majorité souhaite que la Maire de Paris mette en place ou fasse mettre en place un dispositif d'information et de prévention piloté par la DPSP en attendant que de nouvelles dispositions législatives soient prises sur ces nouveaux modes de circulation parfois très dangereux.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur MARTINEZ. Madame LESENS.

Madame LESENS : En effet, ces nouveaux engins de déplacement personnel gênent les piétons. Nous voudrions d'ailleurs les encourager à gêner plutôt les cyclistes que les piétons. Ces engins sont également instables, sujets à chutes ou même à bascule par l'avant. Ils sont également peu visibles dans le trafic. Ils ne sont nommés nulle part dans les textes qui régissent l'espace public ainsi que l'a signalé Monsieur MARTINEZ mais ils envahissent nos rues et peuvent se louer n'importe où. Ces engins ont pour principal avantage de pouvoir se transporter et se garer facilement. Ces deux avantages commenceront donc assez facilement à s'effacer lorsque la Ville de Paris aura enfin réussi à installer des vélos box prévus pour l'année prochaine et à ouvrir diverses autres solutions de stationnement pour les cyclistes par exemple à la Gare Montparnasse ou dans les parkings concédés.

En tout état de cause, en 2015, il y avait eu à Paris deux cyclistes et 21 piétons tués dont 16 de plus de 60 ans. En 2017, il y a eu également deux cyclistes et 13

piétons tués, tous également âgés de plus de 60 ans. Il faut toutefois noter que toutes ces personnes - cyclistes comme piétons - ont été victimes de conducteurs de véhicules motorisés.

Pour les trottinettes, la Ville de Paris ne donne pas encore de chiffres ni en victimes ni en causes d'accidents mais le journal le Parisien, le 11 octobre dernier, indiquait qu'il y avait, d'après sa compilation, une augmentation de 20 % des accidents à Paris soit 49 victimes. Depuis 2013, on note également 1 000 accidents de trottinette sur toute la France notamment dus à des collisions soit avec des vélos, des scooters ou des motos.

Étant donné leur vulnérabilité intrinsèque, étant donné l'absence totale de règles s'appliquant à ces engins, étant donné que le gouvernement a annoncé vouloir en préciser le statut et les règles d'usage mais que cela prendra forcément du temps, étant donné que la Ville de Paris ne semble pas avoir l'intention d'en restreindre l'usage, contrairement à ce que fait San Francisco par exemple et qu'elle envisage même de les autoriser dans certaines allées des espaces verts alors que les cyclistes n'y sont pas autorisés, étant donné tous ces ensembles de choses, ne faudrait-il pas au moins informer les usagers de ces véhicules des risques qu'ils prennent pour eux-mêmes et pour autrui ? C'est en effet l'objet de notre vœu.

Je regrette que Jean-Yves PINET ait dû s'absenter ce soir car il aurait fait une communication très riche sur ce propos. Je me borne donc à préciser que nous demandons qu'à tout le moins une information claire soit diffusée aux pratiquants sur leur vulnérabilité et les risques qu'ils font prendre aux autres ce qui pourrait être fait par les canaux habituels ; c'est ce que je suggère : journaux municipaux, dépliants, panneaux électroniques, etc. Il pourrait même être apposé des dépliants sur les trottinettes vendues ou louées en libre-service dès la prise en main de ces engins. C'est un vœu au moins d'information que nous vous appelons à approuver.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT pour une explication de vote.

Monsieur DARGENT : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu soulève effectivement une vraie question qui est celle du développement de ces formes de mobilité sur les trottoirs. C'est une question qu'il faut effectivement résoudre même si ce vœu crée un peu la confusion. Les 13 piétons décédés l'année dernière ne le sont pas à causer des trottinettes électriques mais des véhicules sur la chaussée et des voitures en particulier. Cela n'empêche pas qu'il y ait une gêne réelle par le développement de ces modes de déplacement.

En termes de calendrier, la loi d'orientation des mobilités sera présentée dans un mois. Nous pouvons espérer que celle-ci va introduire une forme de réglementation par rapport à ces nouveaux modes de déplacement. Il nous paraît donc plus sage d'attendre ce cadre législatif avant de prendre des initiatives qui pourraient se trouver en porte-à-faux par rapport à l'évolution réglementaire.

Pour cette raison, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : C'est exactement la démarche inverse qui nous a motivés. Nous sommes bien conscients que la loi mobilité sera votée dans un mois voire plus. C'est dans ce délai qui nous conduira à cette loi, que nous souhaitons, par ce vœu, développer l'information car pendant un mois voire plus, on continuera à être dans une espèce d'anarchie. L'information paraît hyper urgente. Nous voulions prendre les devants dans l'attente du vote d'une loi qui d'ailleurs permettra également aux Mairies et aux Maires d'avoir une certaine capacité de décision par rapport à la règle générale qui fera que les trottinettes électriques notamment devront être sur la chaussée, dans les couloirs de bus, sur les pistes cyclables ; ce que les vélos contestent fortement. Nous ne sommes donc pas encore sortis de tout cela, loin s'en faut.

Par ce vœu, nous voulions afficher une détermination de faire du piéton la priorité sur les trottoirs. C'est ça le sujet : le trottoir est pour le piéton et non pas pour des engins motorisés. Bien sûr, on y tolère les trottinettes des enfants. En revanche, les engins motorisés sur les trottoirs sont totalement inconciliables avec la présence de piétons. Je l'ai d'ailleurs dit lors du contrat local de sécurité, car nous avons eu des questions sur ce sujet. En tant que Maire, je reçois de plus en plus de lettres, depuis quelques semaines notamment, de piétons bousculés, gênés, qui ont peur de ce qui se passe sur les trottoirs. Cela prend des proportions de plus en plus importantes. Nous voyons des trottinettes électriques partout.

Il y a la nécessité d'édicter une sorte de code des trottoirs avec la priorité absolue pour les piétons, avec la réfection des chaussées et des trottoirs qui est plus que nécessaire. Au début de cette mandature, j'avais présenté avec mon adjoint Franck LEFEVRE un plan de rénovation des trottoirs et des chaussées de trois ans. Malheureusement, la Mairie ne nous a pas donné les crédits alors que la voirie est dans un état désastreux. Il y a aussi le handicap qui provient du nouveau règlement des chantiers des concessionnaires sur les trottoirs qui fait que ce sont maintenant ces derniers qui ont la charge de réparer les trottoirs qu'ils ont percés et non plus la Direction de la voirie ; cela ne marche pas du tout. Nous avons maintenant des trottoirs qui sont laissés dans un état inachevé. Nous

sommes donc sur une problématique importante que la loi mobilité réglera en partie, je l'espère.

Nous sommes sur la procédure de vœu et il n'y a qu'une seule possibilité d'explication de vote par groupe donc c'est soit Madame TOUBIANA, soit Monsieur MENGUY. À vous de vous entendre. Je donne la parole à qui le voudra. Madame TOUBIANA.

Madame TOUBIANA : Monsieur le Maire, je voulais juste faire remarquer que des Villes avaient pris des arrêtés municipaux pour interdire les trottinettes électriques sur les trottoirs. La Ville de Paris peut très bien prendre un arrêté municipal même si la loi n'est pas changée.

Monsieur le Maire : Explication de vote du groupe UDI-MoDem.

Madame GATEL : Je voulais simplement faire remarquer à Monsieur DARGENT que sa position était assez compliquée à tenir dans la mesure où l'exécutif parisien n'a, non seulement, pas accompagné le déploiement des trottinettes électriques mais l'a subi sans pour autant que quoi que ce soit ne soit mis en place pour essayer de le rationaliser. Par ailleurs, lors d'une des premières communications de l'adjoint à la Maire de Paris en charge des déplacements, il avait été dit que les trottinettes électriques étaient tolérées sur les trottoirs ; ce qui est une aberration totale et dangereux pour tous les piétons puisque effectivement les trottoirs doivent être sanctuarisés pour les piétons et les personnes les plus fragiles. Je trouve que se réfugier derrière la loi dont on sait pertinemment qu'elle n'interviendra pas et qu'elle n'entrera pas en vigueur avant l'année prochaine est un peu gênant car finalement vous n'assumez pas les propres décisions ou non décisions qui sont prises par l'exécutif de la Ville. Je regrette tout à fait que vous ne vous associiez pas à ce vœu.

Monsieur le Maire : Vœu qui ne nous amenait pas trop loin quand même. Nous allons le mettre aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Il me reste à vous délivrer quelques informations diverses qui peuvent néanmoins vous intéresser. Les dates des prochains Conseils d'arrondissement : lundi 27 novembre, 21 janvier, 18 mars, 29 avril, 27 mai, 24 juin. La date du prochain CA-CICA : le 3 décembre.

Nous entrons dans la période de commémoration du centième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. C'est une période très importante à laquelle la Mairie du XVe contribuera énormément. Des brochures ont été distribuées pour

vous indiquer les différentes manifestations que je vais vous rappeler rapidement :

- le 5 novembre à 16h30, diffusion d'un film documentaire sur le centenaire de l'armistice, la Grande Guerre tournée par les établissements cinématographiques des armées ; à 19 heures, concert de la musique des gardiens de la paix de la Préfecture de police en salle des fêtes ;
- le 6 novembre à 19 h 30, rencontre musicale « 14-18, chansons de guerre » par Bertrand DICALE, chroniqueur de France Info ;
- mercredi 7 novembre à 19 heures, conférence « la Grande Guerre vue de Paris » par Odile GAULTIER-VOITURIEZ, Docteur en histoire et enseignante à Sciences-Po ;
- le 8 novembre à 16 h 15, cérémonie de commémoration de Pondichéry à l'école Cardinal-Amette/Dupleix ;
- vendredi 9 novembre à 18 h 30, commémoration de l'armistice du 11 novembre sur le parvis ; à 19 h 30, conférence « Comment évoquer l'armistice de la Première Guerre mondiale aujourd'hui ? » ;
- le 13 novembre de 9 heures à 11 heures, formation de sensibilisation pour les élus et les agents de la Mairie du XVe aux violences conjugales ;
- du 15 novembre au 18 novembre, Biennale de la photo en salle des fêtes (vernissage le 15 novembre à 19 heures) ;
- le 20 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes avec de 9 heures à 17 heures un forum d'information et de sensibilisation sur les violences conjugales en salle Vaugirard.

De plus, les 10 Conseils de quartier se réuniront entre le 7 et le 21 novembre.

La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du 15ème arrondissement